Académie du Morvan

La Page de l'Académie du Morvan février 1973

LE MORVAN

FEVRIER 1973 (2) — ACADÉMIE DU MORVAN B.P. 44, 58120 CHATEAU-CHINON

« En ce pays décoré par l'histoire, le granit se revêt de forêts, l'argile de pâturages, le calcaire de labours et de Vignes ».

(Le Morvan - Guide de la Fédération du Tourisme)

La chaumière morvandelle, témoin d'une civilisation

(SUITE)

Mais la technique de la couverture en chaume reposait sur une civilisation agricole originale. Pays de sols froids, le Morvan était une bonne terre à seigle : à la différence des plaines du pourtour, où le blé devenait la céréale essentielle, le Morvan comptait de vastes superficies en seigle, surtout dans les cantons centraux de Château-Chinon (3 250 hectares vers 1850) et de Montsauche (4 000 hectares). La place du seigle par rapport aux autres céréales était, de loin, la plus importante : 39 % dans le canton de Lormes, 62 % dans celui de Montsauche, 64 % dans celui de Château-Chinon.

Les façons culturales ne manquaient pas d'originalité. Après les semailles et le herbage, le seigle était « rayé » à l'araire dite « rayo » de bois : on traçais des raies dans le champ ensemencé de manière à réunir des grains de seigle sur une ligne formant bourrelet sur une dizaine de cm. Ce procédé visait à faciliter la moisson, grâce à l'espace vide entre les raies, le seigle était plus facilement saisi par la main du moissonneur, puis fauché au fur et à mesure. Les poignées dont les deux extrémités étaient déjà glisser l'instrument sous la paille, qui était « scié » ; à proprement parler il la disposait en du « clayat » qui ne comportait pas de dent(s). La paille ainsi ensuite liée en gerbes et en tree. Celles-ci étaient dressées pour le battage. Il n'était pas non moins original : on n'utilisait ni le fléau, ni le manège à bestiaux, qui, en brisant la paille, la rendait impropre à la couverture, mais un instrument spécial, l'« ane- — ou le bigneau, parfois posé sur un petit valet, et appelé « poincon » ou « rondin », sur lequel on frappait à deux mains, la poignée de seigle étant, qu'il restait du grain dans les épis. Il était nécessaire, en outre, de ne pas en laisser dans les bottes, car souris et rats auraient grignoté dans la toiture formé des trous et rompu l'étanchéité.

La « opération consistait à débarrasser la botte des mauvaises herbes et de la poussière en passant le pied dans le peigne. Ajustée sur une planche, la botte était liée en deux points, en arrière des épis et au pied, de façon que la paille ne se casse pas ou ne s'emmêle pas : on avait ainsi préparé une « mécheune de Yeu ».

x x x

Au même titre que d'autres monuments, la chaumière est perteuse de travail humain, elle fait partie d'un patrimoine à sauver de la destruction. Le moyen ? Aider les habitants des chaumières authentiques à entretenir cette couverture.

Le Parc Naturel Régional du Morvan va participer à cette aide aux chaumières habitables à partir du mois de janvier 1973. Cela implique aussi le maintien, davantage la création de la culture du seigle, la recherche, la conservation, à la limite la fabrication de l'outillage nécessaire, la transmission d'un métier à la jeunesse désireuse de connaître et de s'initier à ces techniques d'antan ? Mais il faut faire vite : aujourd'hui, quatre chaumières seulement ont encore une chance d'être sauvées : celles des Lavaults (commune de Quarré-les-Tombes), de La Folie (commune de Planches), de Pensières et de Fontaine-Blanche (commune d'Alligny-en-Morvan). L'urgence est précieuse si l'on songe que, sur l'ensemble du Morvan, trois personnes seulement possèdent encore la technique de la couverture en paille - et sont à même de grimper sur un toit : M. Mahel, propriétaire de la chaumière des Lavaults, M. Germain du celle de Pensières et le plus jeune d'entre eux, habitant Ménéssaire, M. Maurice Duc, âgé de 64 ans ! Les citer, c'est rendre hommage aux dépositaires d'un des plus vieux métiers du monde. Maurice Duc a généreusement offert de jouer le rôle d'éducateur, pour que survive un peu du Morvan d'autrefois : saisissons une occasion qui ne se retrouvera jamais !

Marcel VIGREUX
Directeur
d'Études et de Recherches
au Parc Naturel Régional
du Morvan

LIVRES DE CHEZ NOUS

AU TEMPS DU PILON

Dans la foulée de son frère aîné « Au temps des Baculots » (ce lauréat, l'an dernier, du Prix littéraire du Morvan, voir) « Au temps du pilon », nouvel ouvrage de Claude Paillot. C'est également un recueil copieux de chroniques du Creusot d'autrefois, celui de la « belle époque », peuplée par les coups sourds du fameux marteau-pilon qui faisait trembler la ville, et même les alentours, et qui se dresse aujourd'hui, comme un obélisque sur une des places de la cité.

Dans la préface qu'il en a écrite, Roger Denux conseille de « lire lentement, à petites doses, ces pages où des hommes et des femmes, le sourire aux lèvres, le regret dans les yeux, se reconnaîtront enfants ». On retrouvera, dans cet ouvrage, le talent du conteur, sa sensibilité, son humour, et toutes les qualités de style que nous avions pu apprécier chez cet écrivain qui sait nous émerveiller de ce qui l'émeut, et nous distraire de ce qui l'amuse.

« Au temps du pilon », c'est la confidence que nous fait l'auteur de ses souvenirs anciens, notés comme ils lui viennent à la mémoire, sans bien chronologique entre eux. Ils évoquent la vie quotidienne des foyers aux jours difficiles et les heures de détente, les jeux des enfants, les petits métiers de la rue. Y gravite tout un petit monde pittoresque et touchant, dont Claude Paillot parle avec justesse parce qu'il a été son univers d'enfant. Tout, dans cet ouvrage où l'auteur se penche sur son passé, rend un son juste. Alors, ne sont pas disparus, puisqu'il les fait revivre, ces personnages et ces aspects du passé. En bref, un savoureux livre du terroir dont nous sommes heureux de reproduire ci-après quelques extraits. Il nous conte la petite histoire du Creusot d'autrefois, une petite histoire dont on constate, avec le recul, qu'elle a pu parfois éclairer et expliquer la grande.

Marcel BARIOTTE

(En vente chez l'auteur, 12, rue Maréchal-Leclerc, 71260 Le Creusot. Prix 39,50 F, franco domicile 42,50 F).

LA MARMITE DU COCHON

Quand nous étions à Martin-gois chez la tante Marie, nous attendions la marmite du cochon comme on repas de noces.

La tante Marie élevait, dans un appentis, un « lard » acheté tout petit « gouri », et qu'elle « amenait » en quelques mois, en le bourrant d'eau de vaisselle, de restes de soupe, de tranches de choux-raves, de soins maternels renouvelés, et une fois par semaine, d'une pleine marmite de « treuffes » et d'ourites.

La cuisson avait lieu dans la chaudière à cochon que nous allions alimenter en bois coupé et que la tante emplissait de pommes de terre non épluchées, recouvertes pour finir, des fameuses orties. Un grand seau d'eau, et la cuisson commençait.

...Ah ! ces délicieuses « treuffes » que l'on pelait avec l'ongle en les maintenant dans le pan de notre tablier, et que l'on dévoilait sans sel et sans pain ! Moelleuses, farineuses, et surtout parfumées de ce parfum délicat de sève d'orties, de graillon et d'eau salé !

Prélude au voyage en Grèce

Une conférence de M. Cl. Rolley sur « L'Oracle de Delphes »

Invité par la Société Eduenne, M. Claude Rolley, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, ancien membre de l'École française d'Athènes, est venu parler, le 28 janvier, dans le grand salon de l'hôtel de ville d'Autun et devant une assistance nombreuse, de « l'oracle de Delphes ».

Riche de substance, précis et élégant dans la forme, exposé illustré de remarquables diapositives, fut un survol de la Grèce entre le 9e et le 4e siècle avant J.C et constitua une excellente introduction au voyage que doit accomplir dans ce pays l'Académie du Morvan au début de septembre.

A trois heures d'Athènes par une route qui longe au nord le golfe de Corinthe, sur le versant nord-ouest du Parnasse qui culmine à 2 400 mètres, voici Delphes, sanctuaire d'Apollon et d'Athéna, où la Pythie, assise sur son trépied, rendait des oracles.

Du temple d'Apollon, de la voie sacrée qui y conduisait, des « trésors » (petits temples) érigés par chaque cité ou province désirant se concilier la faveur des dieux, de cette floraison de monuments et de sculptures marquées du génie des plus grands artistes, ne demeurent que des vestiges mutilés dans un décor qui n'a pas changé.

Ce sont ces souvenirs, parmi beaucoup d'autres, également évocateurs d'un passé prodigieux, que pourront visiter pendant dix jours les participants de ce voyage en Grèce, qui a déjà recueilli de nombreuses adhésions.

NOUS AVONS LU...

Pays de Bourgogne (1re tr. 77) : Au sommaire : « Langres, ville bourguignonne en terre champenoise » (D. Carmentrand) ; « L'église d'Escamps » (A. Colombet) ; « Graffiti d'églises » (Hatot). Le Dr A. Bruyère apporte et essayiste bourguignon (G. Riguet), et des nouvelles sur la vie intellectuelle en Bourgogne.

Les Cahiers du Bourbonnais et du Centre (1re tr. 77) : Au sommaire : « Le Mystère Wegand » (A. Fougat) ; « Rencontre à Berlin (G. Roupnel) ; « Voyages en Suisse » (J. Govignon) ainsi que des poèmes, notes bibliographiques, etc.

La Physiophile (Montceau-les-Mines) publie des études sur « Châtiments du vieux temps pour infractions aux lois de l'église » (Dr Larochet), « Le vocabulaire technique et populaire du mineur montcellien » (J. Brunisaux) et diverses communications de caractère scientifique.

Société archéologique de Beaune. — Les mémoires des années 1975-76 renferment de très intéressantes études sur « les anciennes auberges de Beaune » (J. Delissey) ; « Jacques Rouillon, sculpteur beaunois » (J. Comparet), « Dom Martène » (J. Dupaquier), « Le philosophe Chevigrand et le Palatène » (B. Chevigrand), etc.

Cher Morvan . . .

Je sais un cher pays, de la Cure à la Bresse,
Une terre rugueuse au passé captivant.
Il n'est pas de ces lieux dans la grandeur oppressé,
Mais son charme est subtile et frais : c'est le Morvan.

Les beaux gars vigoureux de Cussy, Bois-du-Roi,
Pilleurs de châtaigniers et fiers manqueurs de « gaudes »,
Qui vont piquer les bœufs ou charroyer les bois,
Savent aussi danser en sabots et en « biaudes ».

Les polkas, les bourrées, les alertes quadrilles
Ne réclament jamais un orchestre coûteux !
L'accordéon, la vielle, un sourire, des trilles
Savent créer l'ambiance et font briller les yeux.

Et le soir, quand les nues tendrement se colorent,
Tout autour du Beuvray, du Folin, des Settons,
Le bois profond bleuit et les hêtres se dorent,
Les bouleaux frémissants murmurent des chansons.

Ils disent fièrement la rumeur bourdonnante
Du Creusot, Montchanin, de Blanzy ou Gueugnon.
Ils évoquent aussi la Saône nonchalante
Qui berce les chalands de Mâcon et Chalon.

Ils parlent des vieux temps qui ont laissé leur trace
A Solutré, Chassey, d'émouvante façon.
Ils admirent Cluny, Autun, Tournus, la grâce
De Paray-le-Monial et le chaos d'Uchon.

Ils savent la beauté de notre rude terre.
Ils ont vu nos paysans se revêtir de fleurs !
Sous le roc ancestral à l'apparence austère,
Bat un cœur généreux qui renferme ses pleurs.

Les grands arbres, soudain, recueillis, s'attendrissent :
Ils ont aimé Laurence et Jocelyn enfants...
Il n'est pas étonnant que mes larmes jaillissent
Un poète est toujours conquis par le Morvan !

Alberte-Jean MARTELET
(Extrait de « Cher Morvan » - 1964).

EN BREF...

Chaque année, la Société Française de Numismatique publie de nombreux spécialistes et collectionneurs de monnaies et médailles en un congrès dans une ville de France. Elle a, par 1977, demandé à la Société Éduenne de la recevoir à Autun les 4 et 5 juin, pour ses journées d'étude. A cette occasion, sa monnaie sera présentée au musée Rolin.

x x x

Témoignant l'intérêt qu'elle porte à nos travaux, la bibliothèque municipale de Nevers a souscrit un abonnement au Bulletin de l'Académie du Morvan.

x x x

La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or a entendu une communication, fort appréciée, de Mme L. Pia-Lachapelle, sur « Une dynastie d'architectes en Morvan : les Caristie ». Un tirage à part a été fait de cette étude qui avait constitué l'essentiel du bulletin n° 2 de l'Académie du Morvan (1975) et dont M. Vigreux soulignait que « ce travail est une contribution indispensable à notre connaissance globale de l'architecture morvandelle et de ses maîtres d'œuvre. »

x x x

Prochaine réunion du conseil d'administration de l'Académie du Morvan, dimanche 6 mars, à 9 h 30, ancienne mairie de Château-Chinon.

SOUVENIRS DE NOEL

Nous débarquions du train, le soir, à la gare de Fréty, où un courrier — quel grand mot pour désigner la carriole à quatre places — nous emmenait cahin-caha, au pas de son cheval, au bourg de Malinvault.

Nous y arrivions la nuit. Le cousin nous attendait sur la place de l'Eglise, à l'arrivée de la voiture. Il allumait son falot, chargeait notre panier d'osier sur sa brouette, et nous nous enfoncions dans la nuit noire, dans un paysage de haies mystérieuses où s'agitaient les reflets vacillants de la lanterne.

LA MAISON DU GRAND-PERE

J'ai poussé craintivement sa porte rustique piquetée de clous aux têtes carrées encore brutes du marteau de l'artisan. Elle a gémi sur ses gonds et le jour gris est entré dans la grande pièce nue où résonnent mes pas.

Absente, l'immense table au grand tiroir à pain où « rassissaient » les miches farinées de la fournée de quinzaine !

Absentes, les deux armoires de noyer regorgeaient de draps emplis et de linge de toile !

Absents, les trois grands lits aux paillasses de « troquie » et de édredons rouges !

Absents, le fauteuil où, près de l'âtre, somnolait le grand-père ; le « bassin » de cuivre dans le « siau » sur la « bassie » ; le fusil accroché au mur ; la « rloge » au tic-tac indolent et son balancier dont deux paysans remuaient la tête en cadence les deux, les serrer ainsi ou l'on s'alignait pour la soupe du soir ; les chaises à pieds droits et à massif, paillétées de jonc, où chacun prenait place, en cercle, autour de la cheminée fumante, pour la veillée !

...Bientôt des mains sacrilèges badigeonnèrent les murs et réparèrent le volet qui battait au vent d'hiver. Elles maçonnèrent la porte du vieux four d'où sortaient tant de belles miches poudrées de farine.

Et la porte sera « barrée » à l'étranger que je suis devenu.

...La maison de Malinvault ne comprenait qu'une seule pièce d'habitation, sans plafond, immense garnie de quatre « lits de coin », trois armoires, une maie, et, au centre, une table massive dont le tiroir gigantesque abritait les assiettes, les verres usuels et les reliefs de pain gris farinées de blanc.

...Nous tombions dans les lits dont les paillasses étaient gonflées comme des outres et s'écrasaient sous notre poids. Les draps froids et râches semblaient devoir nous écorcher la peau.

GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHE SUR LA RESISTANCE EN MORVAN

A la Maison du Parc du Morvan à Saint-Brisson (canton de Montsauche, Nièvre) s'est créé, cette année, un groupe d'études et de recherches sur la Résistance en Morvan. Directeur : M. Jean-René Surattaud, professeur d'histoire contemporaine à la faculté des Sciences humaines de Dijon. Secrétaire : M. Marcel Vigreux, maître-assistant d'histoire contemporaine à Dijon et directeur d'études et de recherches scientifiques au parc naturel régional du Morvan.

Ce groupe demande à tous ceux qui sont intéressés par cette question d'entrer en relation avec le parc du Morvan. Adresse : groupe d'études sur la Résistance en Morvan, maison du parc, Saint-Brisson, 58230 Montsauche (tél. 1, St-Brisson).

ECHOS ET NOUVELLES

Les Cahiers du Bourbonnais et du Centre (4e TR.) sont toujours copieux et variés. Au sommaire : « Le libre esprit de Jean Guitton » par J.-Ch. Varennes ; des nouvelles, des poèmes, une importante chronique des livres et un reflet de la vie intellectuelle dans le Bourbonnais.

Pays de Bourgogne (4e tr.) publie « Vézelay, Vauban et le Morvan » (Pierre Haase), « L'abbaye de Molaise » (Mme Bonnin-Micheloti), la vie intellectuelle et folklorique en Bourgogne, et les activités du Cep Burgonde.

Le Morvandiau de Paris poursuit la publication d'une importante étude sur « L'industrie du flottage des bois en Morvan : des souvenir de Jacques Lesprit : « Quarante ans de ma vie de bohême ».

HOMMAGE AUX S.M.I.

Un sigle nouveau ? Pas du tout. Il s'agit simplement de ces hommes auxquels la France rurale du siècle dernier et du début du XX^e doit beaucoup. Nous voulons parler des secrétaires de mairie-instituteur, groupés en une association.

Dès lors, en effet, que l'obligation est faite à chaque commune d'avoir et d'entretenir une école, dans de nombreux villages, l'instituteur se trouve forcé d'assurer, à côté de ses fonctions d'enseignant, le secrétariat de l'administration municipale. Par la force des choses, le voilà à la fois secrétaire, assistante sociale, métreur, archiviste, et de temps à autre il fera fonction de juge de paix et même de confesseur.

Qui n'a rencontré dans le Morvan ce type d'instituteur attaché à son village, et parfois parce qu'il était né tout près de là ? On sait ce que fut l'influence de ces hommes.

Aujourd'hui, ce rôle paraît en déclin. Mais n'est-ce pas l'activité naturelle de l'action des maîtres d'école d'autrefois ? La population rurale a évolué, l'instruction a porté ses fruits, l'information arrive jusqu'à la ferme par le journal, la radio et la télévision. On a donc moins besoin des « Maîtres Jacques ».

C'est en songeant à ces Monsieur Thibergien, propre et capable, que j'ai feuilleté un document tiré des « archives » familiales. Il s'agit des cahiers secrétaires de mairie-instituteur ayant exercé dans un village du Beaujolais, avait constitué un cahier de « références diverses », celles que d'indications groupées en 23 chapitres et 138 pages. L'examen de ces références a de quoi réfléchir sur l'étendue des connaissances nécessaires, la richesse de ces traités de formation humaine qui en résultait. Certains détails n'ont pas grand intérêt aujourd'hui. D'autres nous renseignent sur les activités d'alors, ou sur les circonstances, ou sur l'univers mental qui était alors donnée des faits et des textes.

Locomobiles. — A l'arrivée d'une locomobile dans la commune, le maire doit en aviser l'Ingénieur des Mines à Saint-Etienne (recueil n° 14-1906).

Ouverture de café. — Les nouveaux débits de boissons doivent être à 80 mètres du cimetière, de l'église et de l'école (arrêté municipal du 27-11-07). Distance réduite à 50 mètres (arrêté préfectoral 1913).

Vélocipède. — Le contribuable qui cesse de posséder un vélocipède doit, dans les 15 jours en faire la déclaration au maire de la commune et lui remettre la plaque de contrôle qui lui avait été délivrée.

Affichage (circulaire Briand, 1er mai 1910). — Dit qu'il ne faut pas toucher aux affiches, quelles qu'elles soient. En cas où il y aurait urgence à lacérer une affiche, en aviser la producteur qui statuerait (contraire de la circulaire Combes).

Aviateurs en panne. — Si un appareil d'aviation était en panne sur le territoire de la commune, le maire doit le faire garder par des hommes de confiance rétribués directement par les aviateurs à raison de 5 francs pour 12 heures. Si un accident grave blesse les aviateurs, il faut les dégager en laissant le plus possible l'appareil dans la situation où il se trouve après sa chute. Empêcher le public d'approcher.

Désinfection. — Fermer fenêtres et portes, bien calfeutrer l'ouverture de la cheminée, et verser dans quelques assiettes creuses un mélange d'ammoniaque concentré pour 60 à 80 m3. Au bout de deux heures, la désinfection est faite. Ouvrir portes et fenêtres, on peut habiter de nouveau. Enlever fer et cuivre.

Garde champêtre. — Si l'on ne peut obtenir sa révocation ou sa démission, surprimer son traitement et son emploi par délibération du conseil municipal. L'inviter à déposer à la mairie les insignes et costumes que la commune lui a fournis. S'il s'y refuse ou si il continue ses fonctions, en aviser le Procureur de la République.

Incompatibilités. — Un receveur buraliste peut être élu conseiller municipal, mais ne peut pas être maire. Un gérant de cabine téléphonique ne peut pas être élu conseiller municipal (V.M. N° 17, 1908).

Décès d'un légionnaire. — Dans l'acte de décès d'un légionnaire, il y a lieu de mentionner sa qualité de membre de la Légion d'honneur. Une copie de l'acte de décès du légionnaire civil doit être adressée au Procureur de la République.

Aviser gendarmerie.

Mariage. — Avec le consentement des père, mère, mais dont l'un est dans l'impossibilité de se rendre à la mairie, le maire doit se rendre au domicile prendre le consentement par acte spécial. L'annexer et enregistrer au registre.

Cloches. — Ne peuvent être sonnées :

1. qu'en cas de péril commun exigeant un prompt secours,
2. lorsque leur emploi est prescrit par les dispositions des lois et règlements,
3. lorsque l'emploi en est autorisé par les usages locaux. Si le règlement maintient les vieux usages, il n'autorise pas les innovations.

Portes cochères. — Lorsque dans une exploitation rurale, il existe plusieurs portes cochères, une seule doit être taxée comme telle. Les autres sont recensées au nombre des ouvertures ordinaires.

Chiens de luxe. — ou de première catégorie, les chiens qui vaguent librement dans les rues, celui qui accompagne son maître dans ses promenades, celui qui, admis au foyer, circule librement dans les appartements, celui qu'on laisse jouer avec les enfants, celui qui est dressé pour chercher les truffes, celui que son état de vieillesse rend inutile et est constamment dans les appartements, celui qui sert à la chasse.

Les chiens qui peuvent être classés soit dans la première catégorie, soit dans la deuxième, sont rangés dans celle où la taxe est la plus élevée. Pour être considéré comme chien de garde, il ne suffit pas qu'un chien puisse servir à la garde d'une boutique, d'un atelier, etc... il faut qu'il y soit exclusivement destiné.

Nous avons voulu livrer à votre lecture quelques extraits de ce recueil méthodique des lois et règlements. Documents modestes, parfois amusants, qui sont proposés en hommage à tous ces collègues du Morvan ou d'ailleurs qui furent de grands serviteurs de l'enfance, de l'enfance malheureuse surtout, et aussi de nos petites communes rurales.

André VAILLEAU.

BULLETIN DE L'ACADEMIE DU MORVAN *SOMMAIRE DU NUMERO 4*

Etude : L'exploitation des schistes bitumeux de l'Autunois (Gaston Latouche).

La vie de l'Académie par le Dr Olivier, Chancelier perpétuel.

Document : Un monitoire à Château-Chinon (présenté par B. de Saint-Gérard).

Bibliographie du Morvan : Références 1966-1974 (suite). Sciences de la terre, sciences biologiques.

Le fascicule : 8 francs

Abonnement : 2 fascicules par an : 15 francs

(ACADEMIE DU MORVAN RP 44 58120 CHATEAU-CHINON)

Académie du Morvan BP 44 Place Gudin 58120 Château-Chinon

Tél./Fax : 03 86 85 17 78 - Mail : academie-du-morvan@orange.fr